



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 11 novembre 2024 à 19 h 30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires ou objections par écrit à l'attention du greffier-trésorier, et ce, avant le 11 novembre 2024. Les commentaires peuvent être transmis par la poste ou déposés en personne au bureau de la Municipalité à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) G0A 1A0 ou transmis par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec.

Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 271, 1^{ère} rue du Domaine-Alouette, identifiée comme étant le lot 4 909 379 du cadastre du Québec

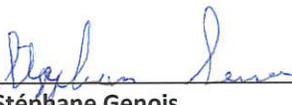
La demande de dérogation mineure n° 2024-5 est déposée afin de :

- Permettre le lotissement du lot 4 909 379 afin de créer deux nouveaux lots ayant chacun une largeur de 45,72 mètres, au lieu de 50 mètres, contrevenant ainsi avec l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement n° 185-14.

Le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage n° 186-14. Le tableau ci-dessous résume la demande ainsi que les normes s'y rapportant :

LOTS PROJÉTÉS	ARTICLE (RÈGL. N° 185-14)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
Lots résidentiels à bâtir, non desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout.	4.4.1	La largeur minimale d'un lot est de 50 mètres.	Permettre que la largeur des lots à créer soit de 45,72 mètres.

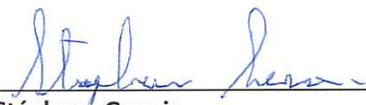
DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 18 OCTOBRE 2024.


Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 18 octobre 2024 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 18 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier